

56042
M^{re} à M^{re} Baron de L^e Jean le 16.10.97
Colinet P. Pierre Louis DEM. TRANS.

Soldat n^o 9^e Rgt. de ligne 1^{er} II M^{re} 54002
à Overwaker - Lett. Fermin Hausen - Pieren
+ 12-10-18.9 (liste 099) le 30.9.18.

E/36042

Mq. n^o 061-29988 le 15-1-20 à Lt. dem. d'urgence
p. 2

Lsb. E.C./E 9829 - 23-1-20 à Mq. p.p.d.
prie l'O.P.G. de réclamer p.d. à Berlin et faire parvenir
à réception (23.1.20).

Lsb. E.C.F 9829 le 23.1.20 à M^{re} le Secret. génér. off. cent.
pour prisonniers de faire prier mission Belge à Berlin
de faire parvenir p.d. et transmettre à Mq. (23.1.20)

Secrétaire général de l'off. Central Belge pour les
Ris. de Guerre, le 12-2-20 à M^{re} le Directeur:
transmis p.d. à Mq.

9^e l'E/M. n^o 274416 du 29-6-21 en: liste
laquelle donne ren^{ts} conser^t. mil^{re} (18)

Adm. o.c. 100594 le 19-10-22 transm. lettre de M^{re} Colinet
Rue de la Rose 50 Underlecht lequel doit transf. (B5)

9

55.2810g le 25.10.22 a. M^{re} Colinet, qu'on a vu
et renvoyé avec femme d'arb et attesté de la p^{re}
déclaré qu'elle ne s'oppose pas au transfert du corps
de son mari.

M^{re} Underhill le 30.10.22 m^{re} informe que les parents
ont de très belles vues sur la p^{re} et est recommandé
pendre la guerre. (34)

55.2828g le 6.11.22 au Grand J^{re} M^{re} en vertu de l'union
conjugale, il apparaît à la p^{re} de dégrader les de
réputé de son mari. Il faut une attestation de ce
dernier déclarant ne pas s'opposer au transfert ou
renouvellement de la cas aux Indes.

M^{re} le 6.11.22 transf. dans transf. (35)

55.282 le 13.1.23 au Grand J^{re} M^{re} ne peut faire acte
de transf. parents rendent présents

ne. 1546/12.4.24 au Grand J^{re} M^{re} rend. cas.